



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1829

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Mions**

objet : **Assainissement des quartiers des Meurières et des Etachères - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Leцерf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1829**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Mions

objet : **Assainissement des quartiers des Meurières et des Etachères - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

Dans le cadre de la mise à jour du zonage d'assainissement de la Métropole de Lyon datant de l'année 2000, une centaine de secteurs ont été identifiés comme pouvant présenter des difficultés actuelles ou futures en matière d'assainissement des eaux usées.

Les quartiers Meurières et Etachères à Mions font partie de ces points noirs, car malgré son zonage en assainissement collectif depuis 2000, aucun réseau public n'a été créé et des dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectifs ont été constatés.

Actuellement, il existe 288 dispositifs d'assainissement non collectifs sur ces 2 quartiers dont 209 sont non-conformes et 4 présentent des risques sanitaires ou environnementaux avérés.

I - Présentation du projet**1° - Quartier des Meurières****a) - Gestion des eaux usées**

La mise en place d'un réseau de collecte séparatif des eaux usées sur 1,8 kilomètre est prévue sur le secteur des Meurières. Une douzaine de voies privées devront être raccordées.

b) - Gestion des eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales de 1,8 kilomètre qui sera créé ne collectera que des eaux de voiries métropolitaines qui seront dirigées vers les bassins de rétention et d'infiltration de Léopha.

Les eaux pluviales des particuliers ne devront pas être raccordées au réseau et seront donc infiltrées à la parcelle.

2° - Quartier des Etachères

Ce projet est divisé en 2 opérations :

- la construction des réseaux de gestion des eaux usées,
- la construction de la station de refoulement.

La mise en place d'un réseau de collecte séparatif des eaux usées sur 1,8 kilomètre est prévue sur le secteur des Etachères. Une douzaine de voie privées devront être raccordées.

Le quartier des Etachères est séparé du quartier des Meurières par l'autoroute A46 et comprend 2 voies principales :

- la route de Saint Priest,
- la rue du 23 août 1944.

Route de Saint Priest : la collecte des effluents s'effectuera gravitairement sous la route de Saint Priest jusqu'au poste de refoulement existant de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Pesselière.

Rue du 23 août 1944 : la collecte des eaux usées s'effectuera gravitairement sous la route du 23 août 1944 jusqu'à une station de refoulement à créer située en bordure de la rue du 23 août 1944 et proche de l'A46.

II - Présentation de l'opération "construction de la station de refoulement"

Le périmètre de cette opération englobe la gestion de la démarche d'acquisition foncière.

L'opération "station" démarre à partir du regard de branchement à créer dans le cadre de l'opération "construction des réseaux" sur voirie publique au droit de l'ouvrage de pompage.

Cette opération comprend la création de la canalisation de refoulement transitant à partir du poste de pompage sous voirie publique puis jusqu'au regard de refoulement au réseau gravitaire à créer dans le cadre de l'opération "construction des réseaux".

La profondeur en amont de la station de refoulement est estimée à environ 3,86 mètres.

Cette station permettra de refouler l'ensemble des eaux usées des habitations situées rue du 23 août 1944, impasse Jérémie Fontrobert, rue de la Joconde, allée Van Gogh, rue des Pierres Blanches, allée Pablo Picasso, vers le futur réseau des Meurières via l'encorbellement existant mis en place lors de la construction de l'autoroute A46.

III - Coût du projet

Le projet est estimé à 5 400 000 € HT et se décompose comme suit :

- montant des investigations complémentaires : 142 000 € HT ;
- montant des opérations à venir : 5 258 000 € HT comprenant :
 - . travaux de réseaux : 4 142 000 € HT,
 - . travaux de la station de refoulement : 700 000 € HT,
 - . acquisitions foncières : 416 000 €.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est susceptible de subventionner ce projet dans le cadre du contrat métropolitain à hauteur de 189 000 € maximum.

IV - Calendrier du projet

Etape	Dates échéances
acquisitions foncières + travaux	novembre 2016
lancement de l'appel d'offres des travaux sur réseaux	avril 2017
attribution du marché de travaux sur réseaux	décembre 2017
lancement de l'appel d'offres des travaux sur poste de refoulement	janvier 2018
attribution du marché de travaux sur poste de refoulement	juillet 2018
début des travaux de création des réseaux y compris le raccordement dans le poste de refoulement	février 2018

Etape	Dates échéances
début des travaux poste de refoulement + canalisation de refoulement jusqu'au regard de tête de réseau	septembre 2018
fin des travaux	1 ^{er} semestre 2019

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux d'assainissement à réaliser dans les quartiers des Meurières et des Etachères à Mions.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme P19 - Assainissement, pour un montant de 5 400 000 € HT en dépenses dont 142 000 € HT déjà individualisé dans le cadre de l'AP études à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O5118 selon l'échéancier suivant :

- 2017 : 419 367 € HT,
- 2018 : 4 354 667 € HT,
- 2019 : 483 966 € HT.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.